

MRE

L'admission temporaire se resserre

● **Les nouvelles règles douanières commenceront à s'appliquer début mai. Des exceptions prévues pour les véhicules non utilisés pour le commerce.**

L'état se resserre autour des MRE habitués à écouler des marchandises à l'occasion de leur séjour estival. À partir du 1^{er} mai, les moyens de transport à usage privé par des personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger et transportant des marchandises à caractère commercial ne pourront plus bénéficier du régime de l'admission temporaire. Cette nouvelle mesure est l'une des modalités prévues par le gouvernement pour mieux lutter contre l'informel, de même que les nouvelles exigences sanitaires et environnementales imposent à l'Exécutif d'interdire l'introduction sur le sol national de marchandises usagées. En attendant les retombées de la décision conte-



nue dans la loi de finances 2014, des exceptions ont été prévues pour ne pas se tromper de cible. Il s'agit essentiellement des retraités MRE, mais aussi des véhicules à usage strictement personnel,

leurs pièces de rechanges, leurs accessoires et équipements normaux importés. La durée de l'admission temporaire a été maintenue à 6 mois pour les véhicules de tourisme et 3 mois pour les utili-



Cette mesure vise à lutter contre le commerce informel et contre l'introduction au Maroc de marchandises d'occasion.

taires, y compris les camionnettes et les fourgons. Les voitures louées importées sont aussi admissibles à ce régime d'exception. Hormis ces deux cas, les marchandises importées devront satisfaire aux procédures en matière d'importation. Les données de 2013 montrent que 60.000 voyageurs transitent quotidiennement, avec une moyenne de 19.000 véhicules. Ce flux impose au gouvernement de réorienter sa stratégie envers les MRE, qui reste probablement le talon d'Achille dans le programme de l'Exécutif. Un volet relatif à l'accompagnement a été également conçu et se concentre sur ses les zones qui connaissent un retour massif de MRE, comme c'est le cas pour Béni-Mellal et Nador, à travers la création de bureaux d'orientation et de conseil dans les préfectures qui connaissent une forte affluence durant la prochaine période estivale. La nouvelle décision risque pour sa part d'être lourde de conséquences pour les MRE en difficulté économique ou en situation précaire, notamment en Espagne et en Italie.

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**
y.bennajah@leseco.ma